

COTISATIONS MEMBRES ENTREPRISES

(CHF)

La cotisation annuelle est calculée en fonction du nombre de personnes occupées par l'entreprise à la date de la facturation, elle est due pour l'année civile en cours.

PRO BEST se réserve le droit de modifier le barème des cotisations. Les affiliés s'en verraient informés au préalable.

EFFECTIF DU PERSONNEL	COTISATION ANNUELLE (TVA non incluse)
1-10	500.--
11-30	800.--
31-100	1'000.--
101-250	1'500.--
251-500	2'000.--
501-1000	3'000.--
1001 et +	4'000.--

COTISATIONS MEMBRES INDIVIDUELS

(CHF)

Cotisation membre individuel : CHF 100.-- minimum

RÉFÉRENCES CCP :

Association suisse PRO BEST, rue des Rois 9, 1204 Genève

CCP 12-138985-0

IBAN : CH3109000000121389850

*PhA/PRO BEST/10 mai 2011
Complété le 19 juin 2012
Validé en AG du 12 mai 2014
Validé en AG du 5 juin 2015
Amendé lors de l'AG du 6 juin 2016*